

OFFRE PRÉVOYANCE TNS

Une couverture santé, sur mesure, à destination des praticiens des métiers du bien-être

PROFESIONNELS DE SANTÉ, FACE AUX IMPRÉVUS, UNE COUVERTURE ADAPTÉE !



Assurez un complément de revenu en cas de maladie ou d'accident



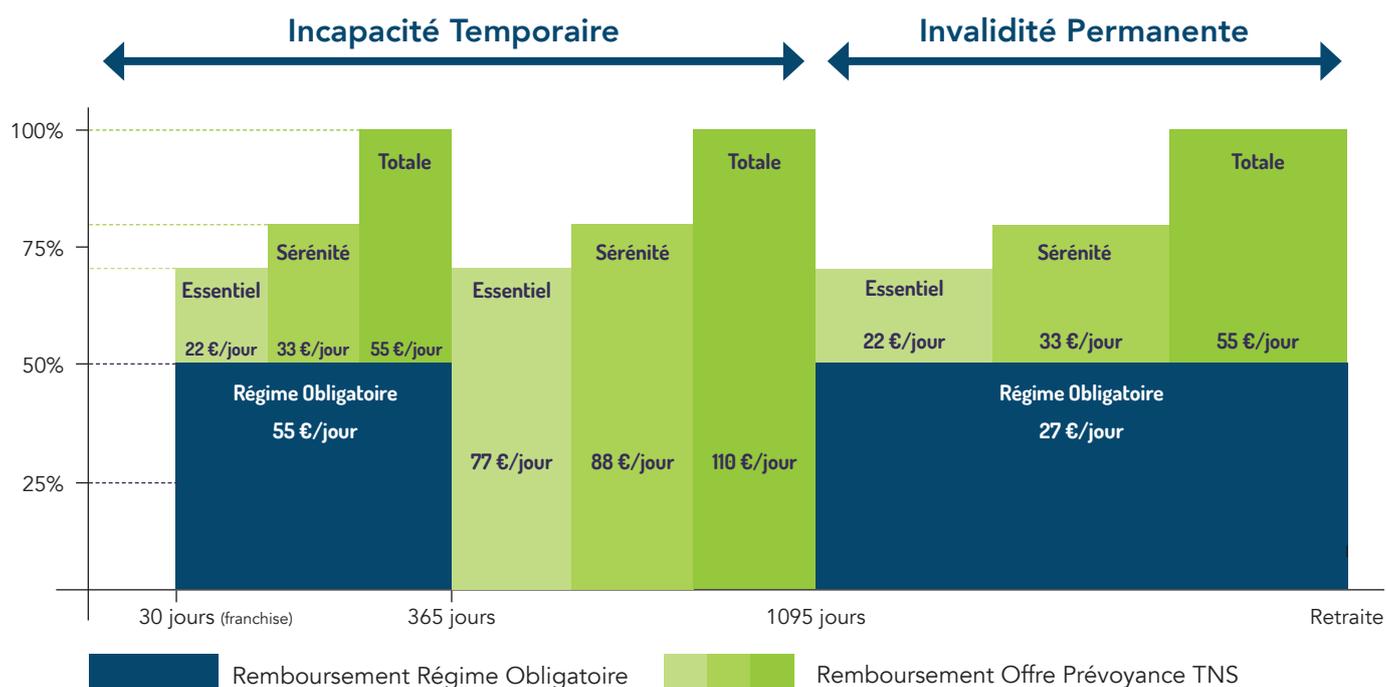
Couvrez vos frais généraux grâce à une indemnité journalière



Assurez le versement d'un capital décès à vos bénéficiaires

FOCUS : ARRÊT DE TRAVAIL / INVALIDITÉ

- Vous êtes **chef d'entreprise au RSI**, votre régime de base vous couvre :
 - 50% de vos revenus en cas d'arrêt de travail pendant un an.
 - 50% de vos revenus en cas d'invalidité permanente
- Nous vous proposons de vous couvrir jusqu'à **100% de votre rémunération**.
- Ci-dessous un tableau avec un exemple indicatif pour un revenu annuel de 40 000 € :



AVANTAGES DE L'OFFRE

→ UNE ADHÉSION FACILE ET SIMPLIFIÉE

- Aucune formalité médicale

→ DES TARIFS NÉGOCIÉS

- Une offre compétitive, des tarifs avantageux pour les professionnels de santé
- **-10 % sur toute souscription d'un contrat santé TNS**, pour toute souscription simultanée

→ UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

SPVIE Assurances vous accompagne durant

- La création du devis sur mesure
- Le processus d'affiliation,
- La remise du certificat d'adhésion

Une équipe dédiée, à votre écoute en cas de question sur l'offre Prévoyance TNS

FOCUS
OFFRE ÉLIGIBLE AUX
MANDATAIRES SOCIAUX



3 offres packagées à destination des professionnels de santé :

	Capital Décès en fonction du revenu	Incapacité / Invalidité en fonction du revenu	Délai de Franchise	Frais Généraux journaliers
Essentiel	100%	70%	30 jours + Rachat	40 €
Sérénité	200%	80%	30 jours + Rachat	60 €
Totale	400%	100%	30 jours + Rachat	80 €

DÉLAI DE FRANCHISE :

Délai à l'issue duquel l'assureur verse la prestation consécutivement à la survenance du risque.

RACHAT DE FRANCHISE :

En cas d'accident, d'hospitalisation de plus de 48 heures, la franchise est ramenée à 3 jours au lieu de celle prévue.

Capital versé en cas de décès :

	Revenu de référence : 20 000 €	Revenu de référence : 40 000 €	Revenu de référence : 60 000 €
Essentiel	20 000 €	40 000 €	60 000 €
Sérénité	40 000 €	80 000 €	120 000 €
Totale	80 000 €	160 000 €	240 000 €

Rente mensuelle versée en cas d'arrêt de travail :

	Revenu de référence : 20 000 €	Revenu de référence : 40 000 €	Revenu de référence : 60 000 €
Essentiel	1 167 €	2 333 €	3 500 €
Sérénité	1 333 €	2 667 €	4 000 €
Totale	1 667 €	3 333 €	5 000 €

Tarifs mensuels négociés pour les professionnels de santé :

	Revenu de référence : 20 000 €	Revenu de référence : 40 000 €	Revenu de référence : 60 000 €
Essentiel	40 €	59 €	79 €
Sérénité	46 €	75 €	98 €
Totale	55 €	96 €	126 €

Tarifs calculés pour un profil de 39 ans

Lexique :

CAPITAL DÉCÈS :

Capital versé en cas de décès de l'assuré, quelque qu'en soit la cause (maladie ou accident). Le capital est versé au(x) bénéficiaire(s) choisi(s) par l'assuré.

FRAIS GÉNÉRAUX :

Assure l'avenir de votre entreprise en couvrant tout ou partie de vos frais généraux. Vous limiterez considérablement les risques et les incertitudes liées à votre profession. Cette garantie assure le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail.

INCAPACITÉ :

Incapacité Temporaire de Travail. Cette garantie permet le versement d'un revenu de remplacement correspondant à pourcentage du revenu de référence (converti en nombre de PASS).

INVALIDITÉ :

La garantie couvre l'Invalidité Permanente Partielle et l'Invalidité Permanente Totale. Elle s'applique lors de l'incapacité physique totale ou partielle constatée médicalement, d'exercer partiellement ou totalement son activité professionnelle déclarée

Comment adhérer ?

1. Réalisation d'un devis sur mesure avec l'équipe SPVIE Assurances en fonction de vos besoins
2. Accompagnement pour la souscription de votre contrat
3. Signature de demande d'adhésion
4. Mise en gestion
5. Réception du certificat d'adhésion
6. Vous êtes désormais couverts !

Votre contact privilégié :



Une ligne directe : **01 85 08 06 00**



Un mail dédié : **gestion@spvie.com**

11 Quai de Dion Bouton - 92816 PUTEAUX CEDEX

Liste des éléments à fournir pour toute adhésion

- Une copie de la **carte d'identité ou passeport**
- Le **bulletin Individuel d'Affiliation** complété et signé
- Le **bulletin de désignation de bénéficiaire** complété et signé
- Le **mandat de prélèvement SEPA** complété et signé
- **Votre RIB** (pour le paiement des prestations)